

Mr et Mme SAMOUR  
20 SAINT BONNET DE TIZON  
03330 BELLENAVES  
France  
Tél. : 06 02 08 87 13  
sandgomez@hotmail.fr

Date : ...../...../.....

Locataire : M.....  
Rue : .....  
Code postal  
Pays  
Tél. :  
e-Mail :

SÉJOUR DU ...../...../..... AU ...../...../.....

LE GITE PAR FEES - Type : Gîte 4 pièces –

Occupants : nombre d'adultes..... et nombres d'enfants.....

Les caractéristiques de cet hébergement sont détaillées dans la Fiche descriptive (Page 2)

#### INFORMATION SUR VOTRE PAIEMENT

Montant déjà versé 0,00 €

Solde à verser à votre arrivée : .....€ +

Un dépôt de garantie d'un montant de 600,00 € vous sera également demandé à votre arrivée.

Forfait ménage : oui 50€  non

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Votre arrivée : entre 17h00 et 20h00. En dehors de ces horaires nous contacter.

Votre départ : avant 10h30. Merci de bien respecter l'horaire de départ.

Taxes de séjour à régler sur place ainsi que le surplus de la consommation électrique.

Dans l'attente de vous accueillir prochainement, nous vous adressons nos sincères salutations. Merci de bien vouloir retourner par retour de courrier ce contrat signé.

Je soussigné (Nom)..... (Prénom).....

déclare être d'accord sur les termes de ce contrat qui inclut la fiche descriptive de l'hébergement et les conditions générales de location. Je déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile vie privée couvrant le risque villégiature.

Fait à ..... Le .....

(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Type Gîte 4 pièces Capacité 6 personnes Surface 74 m<sup>2</sup> 1 Etage Altitude 340 m

DESCRIPTION Gîte 3\* en Auvergne dans le pays du Bourbonnais au calme entièrement rénové en 2015.

Vous allez découvrir les belles choses des environs, des randonnées et lieux de pêche à découvrir.

Gîte meublé avec tout le confort 3 chambres (lits faits) pour 6 personnes

Description : Superficie totale du logement : 75 m<sup>2</sup> (ancienne grange individuelle, rénovée sur le terrain du propriétaire) Terrain clôturé. 3 Chambres individuelles, (deux avec la climatisation) et (lit bébé et chaise haute sur demande) Cuisine / séjour de 25 m<sup>2</sup> Une salle de bain et 2 WC individuels Places de Parking : 2 voitures (possible sous un hangar)

CARACTÉRISTIQUES • Equipements : Salle de bain, Douche, Jeux d'enfants, Séche cheveux, Air conditionné, Lecteur DVD • Infrastructures : Parking privé, Chambres climatisées à l'étage, 1 Chambre en rez-de-chaussée (une chambre en rez-de-chaussée), Deux WC, Terrasse (plus de 50 m<sup>2</sup>), Salon (2 Canapés dans la pièce de vie), Parking couvert, terrain clos

- Loisirs à proximité : Piscine couverte (A 16 km), Pêche (A 2 KM), Ping-Pong (table sur place), Randonnée, Canoë (A 6 KM), Baignade (A 6 KM), Commerces (2 KM), Equitation (A 6 km), Equestre (A 7 km), Parcours Aventure (Accrobranche à 13km)

- Commodités : Lave-linge, Lave-vaisselle, Télévision (Ecran plat dans la pièce de vie), Service de ménage, Barbecue, Salon de jardin, Micro-onde, Congélateur, Four, Prise TV (dans chaque chambre), Linge de lit inclus (Lits faits à l'arrivée.), Climatisation (2 chambres avec clim.)

- Spécificités : Animaux interdits, Maison indépendante, WC hors salle de bain (2 WC individuels), A la campagne, Plain pied (Une chambre et salle de bain + WC plain pied)

- Labels : Qualité Tourisme (3 étoiles)

- Autres caractéristiques : L'Aventure Michelin à 50 km, Parcs de loisirs familiaux Le PAL 65 km, Vulcania à 70 km

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Le loyer comprend, pour toute la durée de la location, le paiement des charges locatives et des fournitures disponibles rappelées ci-après : - Eau de ville - Gaz bouteille - - Accès Télévision - Électricité 10Kw/jour. Au-delà facturation à 17,00 cts le Kw . La taxe de séjour (0,50€ par jour/personne adulte) est à régler sur place au départ.

### 1. RÉSERVATION

Afin de procéder à la réservation du logement, le Preneur retourne le présent contrat paraphé à chaque page et signé accompagné du versement de 30% d'arrhes du montant de la location. Ce versement sera effectué par virement bancaire sur le compte du Bailleur ou par chèque bancaire.

### 2. RÈGLEMENT DU PRIX

Le solde du montant du loyer sera versé par le Preneur au plus tard lors de l'entrée dans le logement. (Chèque ou espèces) Si virement bancaire, celui-ci devra être réalisé 24 heures avant le jour d'arrivée.

### 3. DÉPÔT DE GARANTIE

Au plus tard lors de l'entrée dans les lieux, le Preneur remettra au Bailleur un montant de 500 € (chèque ou espèces) à titre de dépôt de garantie destiné à couvrir les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets. Le dépôt de garantie sera restitué au Preneur dans un délai maximum d'un mois après son départ, (le jour du départ si état des lieux réalisé) déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets.

### 4. CESSION ET SOUS-LOCATION

Le présent contrat de location est conclu intuitu personae au profit du seul preneur identifié en tête du contrat. Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition -même gratuite-, sont rigoureusement interdites. Le Preneur ne pourra laisser la disposition des lieux, même gratuitement et/ou par prêt, à une personne étrangère à son foyer.

### 5. ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRES

Un état des lieux et un inventaire du mobilier seront mis à disposition du Preneur lors de l'entrée dans le logement.

### 6. OBLIGATIONS DU PRENEUR

Le Preneur usera paisiblement du logement loué et du mobilier et équipements suivant la destination qui leur a été donnée par le bail et répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive. - Le Preneur entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté et de réparations locatives en fin de contrat.

Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés ou détériorés, le Bailleur pourra réclamer leur valeur de remplacement. - Il devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de radio, télévision et autres. - Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les lieux loués. - Il respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément au descriptif qui lui a été remis. - Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande. - A défaut de restitution du logement en parfait état de propreté, le Preneur s'engage à prendre à ses frais le nettoyage que le Bailleur sera contraint de réaliser selon le barème annexé au présent contrat. (Note: le Preneur peut se voir proposer de souscrire un forfait nettoyage à son départ.)

## 7. ANNULATION

La signature du contrat engage les deux parties de manière irrévocable. Aucune résiliation n'est possible sauf accord écrit des parties. Si le Preneur renonce à la location, il reste redevable de 30% de la location. Si le Propriétaire renonce à la location, il remboursera 2 fois le montant perçu des arrhes.

## 8. RÉSILIATION DE PLEIN DROIT

En cas de manquement par le Preneur à l'une des obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou lettre remise en main propre restée infructueuse.

## 9. ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur et le Preneur font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs. Toutefois, en cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française